



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

CONSEIL MUNICIPAL DE BÂLINES
PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION
SÉANCE DU LUNDI 24 MARS 2025 – 18H30

Le lundi 24 mars 2025 à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de Bâlines sous la présidence du Maire, Monsieur Max AUFFRET.

Présents : AUFFRET Max, BICHERAY Jean-Louis, CAPITAINE Anne-Laure, CHAVIGNY Françoise, DUPONT Laurence, RAIMBOURG Isabelle, ROULAND Patrice, SPOTBEEN Josette

Absent(s) : CHENEAU Jérémie, DORÉ Frédéric, GÉRARD Manuel, HAAS Émilie, ROUSSEAU Solène, WYART Caroline

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

La séance s'ouvre à 18h30

1. Approbation du procès-verbal de séance du 25 février 2025

Il est demandé au Conseil de faire part de ses éventuels commentaires ou remarques concernant le procès-verbal de séance de la précédente réunion et de faire connaître son approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents, sans observation.

2. Délibération portant sur le compte administratif 2024

Le conseil réuni sous la présidence de Françoise CHAVIGNY, doyenne d'âge, délibérant sur le compte Administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Max AUFFRET, Maire, après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la commune, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 256 026,59	G 335 918,13
	Section d'investissement	B 209 074,05	H 38 315,36
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 487 988,18 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 174 887,81 (si excédent)
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 465 100,64	= G + H + I + J 1 037 109,48
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 256 026,59	= G + I + K 823 906,31
	Section d'investissement	= B + D + F 209 074,05	= H + J + L 213 203,17
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 465 100,64	= G + H + I + J + K + L 1 037 109,48

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, le Maire s'abstenant.

À l'unanimité des votants approuve le compte administratif 2024.

3. Délibération portant sur le compte de gestion 2024

Après s'être fait présenter le budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Vote et déclare à l'unanimité des votants que le compte de gestion, pour l'exercice 2024 dressé par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Délibération portant sur l'affectation du résultat 2024

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2024 suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	79 891,54
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	487 988,18
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	567 879,72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	4 129,12
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION =C. = G. + H.	567 879,72
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	567 879,72
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité des votants l'affectation du résultat telle que proposée.

5. Présentation du projet de budget primitif 2025

6. Délibération portant sur la fongibilité des crédits 2025

Considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 ;
Considérant que le Conseil peut déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, auquel cas le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance :

- Il est demandé au conseil de se prononcer sur les propositions suivantes :
- D'AUTORISER le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2025, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.
 - D'HABILITER le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution.

Le Conseil vote, le Maire s'abstenant, et approuve à l'unanimité des votants ces propositions.

7. Délibération portant sur le vote des taux 2025

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 04 avril 2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts ainsi :

- | | | |
|---|---|---------|
| - | Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : | 34,84 % |
| - | Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : | 32,56 % |
| - | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : | 11,33 % |

Considérant les résultats positifs constatés au compte administratif 2024, et après prise de conseil auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable de Verneuil d'Avre et d'Iton, il est proposé au Conseil Municipal d'étudier la possibilité d'appliquer une diminution des taux de fiscalité locale qui seront appliqués pour l'année 2025.

Le Maire présente quatre scénarios (baisse de 3%, 5%, 7% ou 10%) élaborés avec le concours du CDL, et leur impact à moyen terme sur le budget communal.

Sur cette base, il suggère une diminution de 7% par rapport aux taux appliqués en 2024.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité des votants d'appliquer une diminution de 7% et arrête les taux suivants pour l'année 2025 :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - | Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : | 32,40 % |
| - | Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : | 30,28 % |
| - | Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : | 10,54 % |

Le Maire est chargé de notifier cette décision aux services préfectoraux.

8. Délibération portant sur l'attribution de subventions aux associations 2025

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les demandes de subventions adressées par des associations à la commune pour l'année 2025.

Le Conseil est invité à faire connaître les candidatures qu'il souhaite retenir avant de fixer les montants qui seront attribués individuellement.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal arrête la liste des associations retenues et décide de répartir une enveloppe totale de **2 280,00€** de la façon suivante :



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

ASSOCIATION	MONTANT ATTRIBUÉ
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	50,00 €
AMIS DE LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE BÂLINES	500,00 €
AMIS DES MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	50,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'EURE	100,00 €
CFA ALENCON (3IFA)	160,00 €
CHEMINS D'ENFANCE	100,00 €
CLUB DE LA JOIE DE VIVRE	500,00 €
ÉCOLE CONDORCET-MÉRIMÉE	160,00 €
GYM L'AIGLE	40,00 €
HAMECON CHENNEBRUNOIS (AAPPMA)	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	100,00 €
THEMES ET VARIATIONS	80,00 €
UNAFAM	50,00 €
VIE ET ESPOIRS	50,00 €

À l'unanimité des votants, les subventions aux associations pour l'année 2025 sont arrêtées ainsi.

9. Délibération portant sur le budget primitif 2025

Après avoir étudié les propositions et notamment les taux de contributions directes,

Après en avoir débattu,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 proposé, se résumant comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	220 000,00	215 870,88
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 129,12
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		220 000,00	220 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	882 936,00	315 056,28
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 567 879,72
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		882 936,00	882 936,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 102 936,00	1 102 936,00

À l'unanimité des votants, le Conseil Municipal :



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

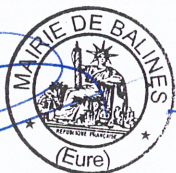
APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme présenté, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement.

10. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune remarque n'étant faite, la réunion prend fin à 20h30.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

Max AUFFRET,
Maire de Bâlines



Laurence DUPONT
Secrétaire de séance